

Belfort, le 27/10/21

COMMUNIQUÉ

Lancement de l'appel à projet national Ecophyto 2021-2022

Dans le cadre du plan Ecophyto II+, des appels à projets nationaux sont lancés chaque année pour soutenir des projets en faveur d'une réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, et de la limitation des risques et des impacts qui y sont liés.

L'appel à projets 2021 – 2022 est lancé par l'OFB en lien avec les ministères pilotes du plan Ecophyto.

Quels projets ?

L'appel à projet vise à recueillir des propositions qui s'inscrivent dans les actions du plan Ecophyto en complément de ses actions structurantes (réseau des fermes DEPHY, bulletin de santé du végétal ...). Il est ouvert à des projets permettant la mise en œuvre d'actions encadrées par les **5 axes suivants** :

1. Agir aujourd'hui et faire évoluer les pratiques
2. améliorer les connaissances et les outils pour demain et encourager la recherche et l'innovation
3. évaluer et maîtriser les risques et les impacts
4. accélérer la transition vers l'absence de recours aux produits phytosanitaires dans les jardins, espaces végétalisés et infrastructures
5. Politiques publiques, territoires et filières

Le détail des axes et actions est disponible dans le règlement administratif de l'appel à projet (lien internet en fin de communiqué).

Comment déposer un dossier ?

Les lettres d'intention et les projets complets seront à déposer sur la plateforme :
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-national-ecophyto-2021-2022>

Le modèle de lettre d'intention est téléchargeable via le lien suivant :

Pour les thèses : <https://bit.ly/3nq7cq3>

Pour les autres projets : <https://bit.ly/3jAc8Ya>

Calendrier de l'appel à projets :

- Dépôt de lettres d'intention **au plus tard le 19 décembre 2021 à 23h59**
- Annonce des lettres sélectionnées : **21 février 2022**
- Présentation des projets sélectionnés lors d'un séminaire **du 7 au 11 mars 2022**
- Pour les lettres d'intention sélectionnées, dépôt de dossiers complets **au plus tard le 4 avril 2022 à 23h59**
- Annonce des résultats : **20 juin 2022**

Financement :

Les projets sélectionnés seront bénéficiaires d'une aide financière de l'OFB.

- Les projets de thèse (axe 2) pourront être subventionnés à un montant correspondant à une demi-bourse de thèse (ou bourse complète pour les projets portant sur la thématique des pollinisateurs).
- Les projets des autres axes peuvent prétendre à une subvention ne dépassant pas 75 % du coût complet du projet. Selon l'axe, un plafond maximal de 200 000 € à 400 000 € est fixé (voir détails dans l'annexe 2 du règlement)

Vous retrouverez toutes les précisions de cet appel à projets dans le règlement administratif, téléchargeable via le lien suivant : <https://bit.ly/3jA9LV7>

En cas de difficultés, merci d'adresser vos demandes à l'adresse suivante, en précisant "AAPN Ecophyto 2021-2022" dans l'objet de votre mail : ecophyto@ofb.gouv.fr